



Violet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



14038112

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 30/1/14
~~le 30/1/14~~

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/02/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0458.511.179

Dénomination

(en entier) : **LES SOINS CHEZ SOI**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : Rue des Deux-Rys, 17, 6960 MANHAY

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

D'un acte reçu par Maître Pierre LEMOINE, Notaire à Harzé-Aywaille le 23 janvier 2014, enregistré à Aywaille le 27 dito volume 275 folio 37 case 2 trois rôles sans renvoi au droit de cinquante euros par le Vérificateur principal Michel Emmerich, il appert que l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

a) AUGMENTATION DE CAPITAL : L'assemblée a décidé d'augmenter le capital à concurrence de NONANTE MILLE euros pour le porter de DIX HUIT MILLE CINQ CENT NONANTE-DEUX EUROS UN CENT à CENT HUIT MILLE CINQ CENT NONANTE-DEUX EUROS UN CENT par la création de TROIS MILLE SIX CENT TRENTE parts sociales nouvelles du même type, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du 1er janvier 2014.

Ces parts sociales nouvelles sont souscrites en totalité par l'associée unique Madame Paule ROUXHET, et libérées à concurrence de NONANTE MILLE euros.

B) L'assemblée a décidé, d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

Article cinq : Cet article est remplacé par le texte suivant :

" Le capital social est fixé à CENT HUIT MILLE CINQ CENT NONANTE-DEUX EUROS UN CENT. Il est représenté par QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS parts sociales, portant un numéro d'ordre, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/quatre-mille-trois-cent-quatre-vingtième de l'avoir social."

C) L'assemblée a décidé d'adapter l'article 2 des statuts pour le mettre en conformité avec le siège social actuel de la société, en remplaçant le premier alinéa par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 6960 Manhay, rue des Deux-Rys, 17 »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Pierre Lemoine
Notaire

Déposés en même temps :
Expédition de l'acte modificatif des statuts
Texte coordonné des statuts

Mentionner sur la dernière page du Violet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature